

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 7 JUILLET 2023 CONVOCATION DU 3 JUILLET 2023

Le 7 juillet 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappel-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, M BOUVRY, M GOHIER, Mme DELATRE, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

PROCURATIONS :

Mme PERAL à Mme DA SILVA MARTINS
M ROCHE à M DESPREZ
Mme SINIARSKI à Mme GELEZ
Mme THELLIER-CUVELIER à M CHOCRAUX

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme CARON
M OLIVE

Secrétaire de séance : Julie DELTOUR

DÉLIBÉRATION N°37/2023

Vote des tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2023-2024 .

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006,

Vu les tarifs suivants :

Tranches	Cantine	Garderie un passage	Garderie après étude	Étude
0 à 500	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
501 à 900	2,25 €	1,95 €	0,90 €	1,95 €
901 à 1200	3,30 €	2,15 €	1,10 €	2,25 €
1201 à 1500	4,15 €	2,35 €	1,20 €	2,55 €
1501 à 2000	4,25 €	2,45 €	1,30 €	2,65 €
Plus de 2001	4,35 €	2,55 €	1,40 €	2,80 €

Sur avis de la Commission affaires scolaires et périscolaires, Monsieur le Maire propose de faire évoluer les tarifs des services périscolaires comme détaillé ci-dessus .

Ceci exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (17 voix pour) les nouveaux tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2023-2024.

Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 10/07/2023

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 10/07/2023